



DÉCLARATION DES ÉLUS **CGT** AU C.T.A. DU 27 MAI 2013

Ce CTA doit nous permettre d'étudier à nouveau les conditions dans lesquelles se fera la rentrée 2013. La CGT Educ'action se félicite de l'augmentation du nombre de fonctionnaires stagiaires à accueillir dans notre académie. En effet ces enseignants, CPE seront les bienvenus dans nos établissements scolaires. Pourtant cet afflux n'est pas sans poser de problèmes : le blocage de postes normalement offerts au mouvement intra académique et permettant la mobilité des personnels titulaires, l'accueil de plusieurs stagiaires dans une même équipe et la difficulté d'organiser des services adaptés à cet accueil, la nécessité de trouver des tuteurs en nombre. De fait la charge de la formation et de l'accompagnement de tous ces stagiaires va fortement reposer sur les enseignants titulaires, ajoutant à leur charge de travail. La CGT Educ'action rappelle sa revendication d'une première année, pour laquelle le stagiaire ne serait pas moyen d'enseignement mais serait affecté en surnombre dans la classe, sur le service, de son tuteur.

Ces dernières semaines se sont déroulées les épreuves des concours et examens réservés. Ce dispositif issu du plan Sauvadet devait permettre la titularisation des enseignants non-titulaires enseignant depuis au moins quatre ans. Au final, ce sont des collègues mal informés, peu formés, qui se sont présentés à des épreuves inédites de présentation d'un dossier RAEP. Ces collègues et les jurys les évaluant ont « essuyé les plâtres » de ce concours dans des conditions parfois chaotiques. Il ne s'agit bien évidemment pas d'un examen professionnel comme inscrit dans la loi, même pour les PLP, puisque certains non-titulaires ayant obtenu une note supérieure à 10 n'ont pas été admis, d'autres ont été admis mais, finalement, considérés comme non éligibles donc retirés des listes... Pour ceux qui seront reçus, ce sera l'année de stage, enfin si on peut appeler comme ça une année de cours sans décharge, sans tuteur, sans formation et se terminant par une inspection et un passage au mouvement inter académique ! Pour ceux qui n'auront pas eu « la chance » d'être admis, la rentrée sera très difficile puisque les BMP et remplacements seront attribués prioritairement aux lauréats du concours exceptionnel. Epreuves mal organisées et éliminatoires, absence totale de formation, inspection-sanction, plan social, le traitement réservé à ces salariés employés depuis de longues années par le rectorat de Versailles est totalement inacceptable. La CGT Educ'action Versailles appelle les milliers d'enseignants, CPE, précaires à se mobiliser pour faire entendre à leur employeur leur déception et leur colère. Elle rappelle son exigence d'une titularisation sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation.

CGT Educ'action-Versailles 245, boulevard Jean Jaurès 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

☎ : 01.46.09.98.70 - e-mail : uasenver@wanadoo.fr ☎ portable : 06.70.95.03.30

🌐 site web CGT Educ'action-Versailles : <http://www.premiumorange.com/uasenver/>



La très importante baisse annoncée des moyens d'assistance éducative, plus de 180 ETP, est également un point négatif de cette prochaine rentrée. On imagine qu'il s'agit en partie d'un glissement de ces ETP vers des Emplois d'Avenir Professeur, mais en réalité il s'agit de remplacer des surveillants formés, installés depuis longtemps dans les équipes de vie scolaire, par des étudiants à statut précaire, non formés et peu rémunérés. De plus les missions des EAP ne sont pas celles des AED et le rectorat de Versailles annonce un recrutement principalement tourné vers le Premier Degré. Il s'agit donc bien d'une baisse des moyens « vie scolaire » alloués aux établissements du Second degré alors que les effectifs élèves sont en augmentation. La CGT Educ'action revendique le retour à des allocations d'étude permettant la préparation des diplômes universitaires et des concours dans de bonnes conditions. Elle demande que les situations individuelles des AED en poste depuis plusieurs années soient examinées par le rectorat et que des solutions de formation et de recrutement comme enseignants ou CPE leurs soient proposées.

La CGT Educ'action s'inquiète également de la baisse sévère des moyens attribués à l'éducation artistique et culturelle dans notre académie, alors même qu'il s'agit d'une priorité gouvernementale affichée comme telle (récemment encore dans la circulaire ministérielle 2013-073 du 3-05-2013).

Un certain nombre de dispositifs nationaux ont fait leurs preuves depuis de nombreuses années, tels que les classes à PAC et ateliers artistiques. Pourtant à ce jour aucun appel à projet n'a été lancé dans notre académie, ce qui met en péril les nombreux projets construits au fil des ans par les équipes et les partenaires artistiques et territoriaux.

Comment les parcours d'éducation artistique et culturelle pourront-ils être mis en place si l'on détruit tout ce qui existait et avait été patiemment construit ?

L'éducation artistique et culturelle n'est pas un luxe, mais une nécessité dans la construction d'un élève et surtout d'une femme ou d'un homme éclairé.e, en développant créativité, sensibilité, esprit critique, confiance en soi et sens du collectif. Par ailleurs le processus de création réconcilie les enfants avec le désir d'apprendre ce qui devrait être une priorité dans nos actions. Et s'il est un secteur où l'école doit jouer son rôle pour réduire les inégalités, c'est bien celui de l'accès à la culture et aux pratiques artistiques. Si l'on décidait de faire des économies dans ce secteur, c'est encore à ceux qui ont le moins qu'on prendrait le plus, ce qui serait intolérable.

Nous demandons en conséquence le maintien des moyens actuels et le rétablissement de ceux qui avaient été supprimés.

CGT Educ'action-Versailles 245, boulevard Jean Jaurès 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

☎ : 01.46.09.98.70 - e-mail : uasenver@wanadoo.fr ☎ portable : 06.70.95.03.30

🌐 site web CGT Educ'action-Versailles : <http://www.premiumorange.com/uasenver/>



Enfin, nous avons lu le projet de circulaire académique sur les droits syndicaux. Ce projet en l'état ne nous convient absolument pas. Le passage d'une circulaire de 8 pages à une circulaire d'une page pourrait être le signe d'une simplification des procédures encadrant les droits syndicaux des personnels...mais ce n'est pas le cas et la disparition de ces 7 pages entraîne la disparition de dispositions et de droits pourtant très importants pour l'exercice normal et pacifié des droits syndicaux. Cette circulaire est de fait la référence principale des chefs d'établissements et des chefs de service pour permettre ou restreindre la tenue de réunions syndicales, l'affichage, l'accès des représentants syndicaux aux établissements scolaires,... Une circulaire elliptique et floue risque d'amener des conflits dans l'interprétation des textes, conflits pour lesquels un arbitrage rectoral sera nécessaire, nous allons tous perdre beaucoup de temps dans le règlement de ces situations. Nous demandons donc qu'un Groupe de Travail sur cette circulaire soit organisé, il permettra de négocier sereinement l'exercice d'un droit syndical auquel, nous en sommes sûrs, nous sommes tous attachés.

Les élus **CGT** au C.T.A.

Marie BUISSON
Jean-Pierre DEVAUX